

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

---

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL135

présenté par  
Mme Forteza, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« « III. – N'entrent pas dans le champ de l'interdiction... (*le reste sans changement*). »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.